



Le Grand Mello Un patrimoine d'exception

p.5

Le mot du Président

Madame, Monsieur,

Les ambitions que l'exécutif et moi-même portons pour le mandat qui nous a été confié et notre volonté de travailler pour et aux côtés des communes ont connu en 2021 des traductions concrètes.

L'année 2022 sera l'occasion de poursuivre notre action et de s'engager dans un programme d'investissement ambitieux mais réaliste, en matière notamment de développement économique (création, extension de zones d'activité), de mobilités (création de liaisons douces), de rénovation du patrimoine communautaire (voiries, équipements sportifs, extension du siège de la communauté) et d'assainissement collectif (équipements et réseaux).

Ces coûts d'investissement seront corrélés à une évolution maîtrisée de nos dépenses de fonctionnement dont une partie est dédiée au financement de notre marché de collecte des déchets, une gestion patrimoniale durable et la recherche constante et méthodique de subventions afin d'actionner l'ensemble des leviers disponibles pour assurer le développement du territoire communautaire et les intérêts de ses habitants, **sans augmentation des taux d'imposition.**

Les budgets 2022 de la Thelloise votés à l'unanimité par le conseil communautaire du 24 mars vous sont présentés dans ce magazine en dossier page 7 et portent sur les priorités suivantes :

Le développement économique

Nous continuerons à proposer aux entreprises une offre adaptée à leurs besoins dans un objectif de sobriété foncière. En effet, en accompagnant au développement les entreprises du territoire et en favorisant l'implantation de nouvelles entreprises, la Thelloise permettra la création de nouveaux emplois pour ses habitants et limitera la distance parcourue entre leur domicile et leur travail.

Les mobilités

Notre objectif est de permettre à tous les habitants du territoire d'avoir accès à une offre de services de déplacement variée et plus vertueuse pour l'environnement. En 2022, la Thelloise travaillera à l'amélioration de l'offre de services du Pass Thelle bus par la création de lignes régulières supplémentaires.

Elle continuera également d'œuvrer à la mise en place de solutions alternatives comme le co-voiturage, l'utilisation des véhicules électriques, l'augmentation du nombre de bornes de recharge. Elle développera les mobilités douces.



L'habitat

L'enjeu est de répondre au mieux à la hausse démographique et aux besoins de la population en termes de logements en rééquilibrant la répartition du parc de logements entre les communes, en veillant à développer cette offre dans les dents creuses existantes et en adaptant ces logements en intégrant les normes environnementales. A ce titre, le Programme Local de l'Habitat en cours d'élaboration devrait proposer des solutions concrètes.

L'assainissement

La Thelloise a élaboré un Schéma directeur d'assainissement lui permettant de planifier, sur les années à venir, un programme ambitieux de mise à niveau des équipements.

La Petite Enfance

La Thelloise fera évoluer son offre en matière de Petite Enfance par le biais notamment de ses deux Haltes Garderies et du Relais Petite Enfance.

« Pour vous et avec vous »

Pierre Desliens

Communauté de communes Thelloise

7 avenue de l'Europe - 60530 Neuilly-en-Thelle Cedex - Tél. 03.44.26.99.50 - Fax. 03.44.26.99.77

thelloise.fr

[thelloise](https://www.facebook.com/thelloise)

Réalisation & coordination : m.charbonnier@thelloise.fr

Rédaction : Equipes Thelloise 28 500 exemplaires : Imprimerie Polyservices

Dépôt légal : Thelloise Mag - ISSN 2727-7615 - ISSN Web 2728-0764
Directeur de la publication : Pierre DESLIENS, Président

L'actu en bref

■ En triant le verre, j'aide la ligue contre le cancer!



Monsieur Desliens, Président de la Thelloise et Monsieur Dumortier, 1er Vice Président en charge de l'environnement ont signé une convention de partenariat avec le Docteur Elisabeth Carola, Présidente du comité départemental de la Ligue contre le Cancer, le 16 mars dernier.

Ce partenariat est une première puisque la Thelloise est le seul EPCI du département à soutenir cette grande cause qu'est la recherche contre le cancer mais également l'accompagnement des malades et de leurs familles et les actions de prévention et de dépistage.

La Thelloise souhaite s'engager aux côtés de l'association en lui reversant une partie des montants générés par la revente du verre déposé dans les bornes à verres installées sur le territoire, soit un montant fixe de 3 euros par tonne de verre collectée.

Ainsi, en se basant sur les dernières années de collecte et une moyenne de 1500 tonnes de verre collectées, le montant annuel reversé pourrait être de l'ordre de 4 500 €.

Ce partenariat répond à un double objectif : caritatif et écologique.

En communiquant auprès des habitants sur ce partenariat et sa finalité caritative, la Thelloise espère les inciter à déposer davantage dans les bornes d'apport volontaire, faisant par là même un geste écologique. Plus de dépôts entraîneront plus de verre collecté et une participation accrue de la Communauté de communes au soutien de la Ligue, un cercle vertueux au service de l'action de cette dernière.

■ Commerçants vous rencontrez des difficultés, vous avez envie de vous développer ?



Contactez-nous : PÔLE COMMERCE • 03 44 79 80 76 • commerce@cci-oise.fr

CCI OISE HAUTS-DE-FRANCE

Grâce à la convention signée entre la Communauté de communes Thelloise et la Chambre de commerce et d'industrie de l'Oise (CCI), vous pouvez contacter les conseillers de la CCI commerce ! Vous avez ainsi la possibilité d'être accompagné.

Vos conseillers de la CCI vous proposent :

- Un diagnostic flash gratuit sur la situation de votre entreprise, notamment au regard de l'offre digitale, permettant de cerner des pistes de solutions rapidement réalisables.
- Un accompagnement dans vos projets de structuration et de transformation : visibilité web, nouveaux marchés, nouveaux services, amélioration de l'expérience client, nouveau modèle économique...
- Des rendez-vous individuels et personnalisés dans votre entreprise.

Et si vous avez besoin d'un coup de pouce financier : Les conseillers identifient et vous aident à mobiliser les aides et subventions auxquelles vous êtes éligibles.

Contactez votre conseiller : commerce@cci-oise.fr 03 44 79 80 81

■ Je facilite mes démarches administratives

La Communauté de communes vous propose des ateliers numériques gratuits tout au long de l'année. Avec le concours du Département de l'Oise, via le plan « Oise Séniors » la Thelloise vous accompagne dans l'apprentissage des démarches administratives en ligne ! De nos jours, tout se fait par internet : il faut un ordinateur, un abonnement mais surtout quelques connaissances pour apprivoiser les outils numériques.

Venez découvrir les différents services, apprendre à vous en servir et ainsi devenir autonome dans vos démarches : impôts, assurance maladie (ameli), documents d'identité ou carte grise (ANTS) et France Connect.

Prochaines dates :

Mesnil en Thelle,
le 25 mai 2022 à 09h00
Sainte Geneviève,
le 25 mai 2022 à 14h00
Hondainville,
le 03 juin 2022 à 09h00



Ateliers gratuits dans la limite des places disponibles - réservés aux habitants de la Communauté de communes Thelloise - Priorité aux plus de 60 ans (uniquement sur inscriptions au 03 44 26 99 50 ou par mail : m.charbonnier@thelloise.fr)

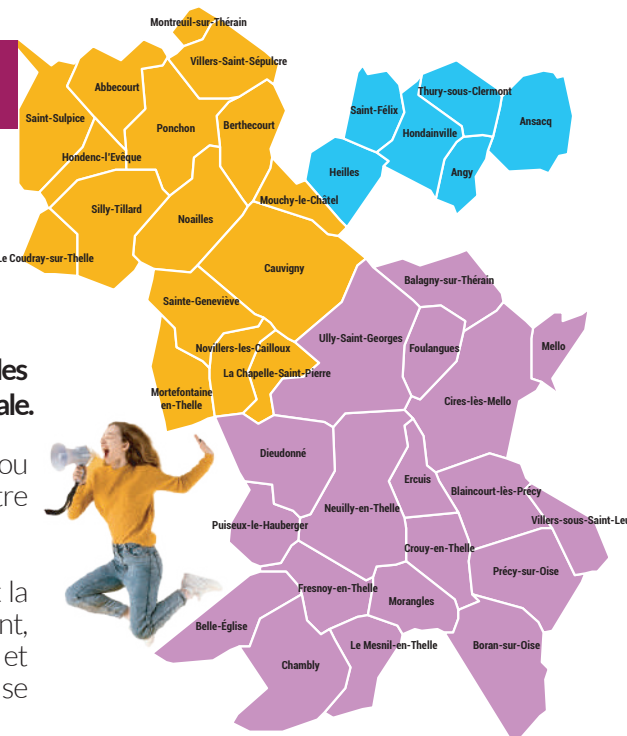
Développement économique du territoire

Les Missions locales ont 40 ans... mais à quoi servent-elles ?

Depuis 4 décennies, les missions locales ont pour but d'accompagner tous les jeunes de 16 à 25 ans dans leurs démarches d'insertion professionnelle et sociale.

Conseils pour une formation ? Soutien pour acheter des titres de transport ou financer un permis de conduire ? Difficultés pour se loger ? Besoin de mettre un pied dans le monde de l'entreprise ? Difficulté à choisir son orientation ?

Des réponses à toutes ces questions peuvent être obtenues en poussant la porte des Missions locales. En effet, ces structures associatives accueillent, orientent et accompagnent les jeunes pour favoriser leur accès à l'emploi et les aider à être autonomes. Leur mode d'intervention est global et ne se concentre pas sur une thématique particulière.



Maison de l'Emploi et de la Formation du Sud-Ouest de l'Oise

13, rue Charles Boudeville
60 110 MERU - 03 44 52 35 80
missionlocale@mefsoo.com

Permanences :

Sainte Geneviève : 2, rue Maurice Bled
Noailles : Maison Départementale de la Solidarité - 82, rue de Paris
Berthecourt : Mairie 30 rue du Château, 1 vendredi sur 2

Mission locale de la Vallée de l'Oise

3, square de la Libération - 60 100 CREIL
03 44 24 22 07 - mlvo@mlvo.net

Permanences :

Mairies d'Uilly-Saint-Georges, Balagny-sur-Thérain, Ercuis, Cires-lès-Mello, Fresnoy-en-Thelle, Neuilly-en-Thelle, Villers-Sous-Saint-Leu, Le Mesnil-en-Thelle, Précy-sur-Oise et au Point Emploi de Chambly

Mission locale du Clermontois, du Liancourtois et de la Vallée du Thérain

4, place Camille Sellier - 60 600 CLERMONT
03 44 68 27 27 - accueil@mission-locale-clermont.fr

L'antenne la plus proche est située à Mouy
7 place du Docteur Avinin

Nouveau depuis le 1^{er} mars 2022 : le Contrat d'engagement jeune.

Tout ce qu'il faut savoir sur ce dispositif qui remplace la Garantie Jeunes.

De quoi s'agit-il ?

C'est un parcours entièrement personnalisé qui peut durer de 6 à 12 mois en fonction du profil du jeune pour l'aider à définir son projet professionnel et à trouver un emploi. Il permet de bénéficier d'un accompagnement avec un conseiller dédié, d'un programme composé de différents types d'activités et d'une allocation pouvant aller jusqu'à 500€/mois.

Que propose-t-il précisément ?

- des ateliers collectifs,
- des stages et immersions en entreprise,
- une formation, une mission d'utilité sociale,
- une entrée en prépa-apprentissage,
- et des aides qui faciliteront le quotidien des jeunes.

Un coach peut intervenir pour aider les jeunes à bâtir leur projet professionnel, obtenir les bons contacts, l'accès à toutes les solutions du plan « 1 jeune, 1 solution » et à bénéficier d'un soutien financier s'ils en ont besoin.

Qui peut en bénéficier ?

Il faut être âgé de moins de 26 ans (ou - de 30 ans pour les personnes en situation de handicap), n'être ni en formation, ni en emploi durable (CDI ou CDD).

Pour plus d'informations, il faut contacter la mission locale dont le jeune dépend (coordonnées ci-dessus).



La Communauté de communes soutient les Missions Locales

Chaque année, la Thelloise accompagne le fonctionnement des 3 missions locales intervenant sur son territoire à hauteur de 102 000 Euros. Il s'agit d'un effort conséquent pour le soutien aux jeunes de l'intercommunalité.

L'accompagnement des missions locales sur la CC Thelloise en quelques chiffres (en 2020)

- 596 jeunes accompagnés
- 206 nouveaux inscrits

Les principales mises en situation

- 157 jeunes mis en emploi • 50 entrées en formation
- 12 entrées en apprentissage • 18 immersions en entreprises



Le Grand Mello : un cadre idéal pour séminaires et rencontres d'affaires

Le lundi 22 novembre 2021, Madame DESCATOIRE, Vice-Présidente en charge du développement économique, de l'emploi et du tourisme et Monsieur DESLIENS, Président de la Communauté de Communes Thelloise, ont eu le plaisir de s'entretenir avec le gestionnaire du site, Monsieur Benjamin Morand.

Élégant, original, reposant... le château du Grand Mello, classé monument historique, est une synthèse de ces différents qualificatifs. Quelques mètres séparent la Forteresse de Mello, citadelle militaire, et le château de la Princesse, château romantique du XIXe.

Ce magnifique cadre accueille un des trois Châteauform' du territoire de la Communauté de communes Thelloise (Le Grand Mello à Mello, Châteauform' Campus Saint Just à Belle-Église et Châteauform' Château de Fillerval à Thury-Sous-Clermont).



Pour tous renseignements : www.chateauform.com/fr/maison/le-grand-mello/



Créée en 1996 par Jacques Horovitz, également cofondateur de Grand Optical, la société qui gère le site est aujourd'hui à la tête de « maisons » de séminaires (en général des châteaux au milieu d'un parc) où se retrouvent les cadres dirigeants et les managers soucieux d'encourager la cohésion d'équipe.

Ce leader français du séminaire haut de gamme, c'est 70 maisons présentes dans 6 pays d'Europe. Les grands groupes (L'Oréal, Sanofi, Microsoft...) y ont leurs habitudes. Les « Maisons Châteauform' » sont dirigées par un couple salarié vivant sur place qui reçoit la clientèle à la manière des maisons d'hôtes.



Monsieur Pierre DESLIENS, Président de la Communauté de communes Thelloise, Monsieur Benjamin MORAND, gestionnaire du site Madame Thérèse-Marie DESCATOIRE, Vice-Présidente développement économique, emploi, tourisme

■ La Communauté de communes crée et entretient ses zones d'activités

Changement des candélabres dans la zone d'activité d'Ercuis

En novembre dernier, la Communauté de communes a entrepris le remplacement des 32 candélabres vieillissants, voire hors d'usage pour certains, de la zone d'activité économique d'Ercuis.

Les nouveaux équipements, plus design, sont aussi plus économes en énergie. Ils sont, en effet, équipés d'un système de gestion intelligente. Cela permet un gain de 40% d'économie de 22h à 4h du matin car ils n'éclairent qu'à hauteur de 60% de leur capacité. Les investissements, d'un montant d'environ 34 000 Euros, ont été co-financés par le SE 60 (Syndicat d'Énergie de l'Oise) et installés par l'entreprise Lesens. Ils concourent au renforcement de l'attractivité de cet espace.

L'intercommunalité prévoit de moderniser son parc de candélabres de ses zones d'activité et va procéder à leur remplacement de manière progressive dans les prochaines années.



Réfection de la voirie de l'espace économique de Mortefontaine

L'intercommunalité a investi près de 65 000 Euros pour la rénovation d'une grande partie de la voirie de la zone d'activité de Mortefontaine fortement dégradée depuis quelques temps. Plus que nécessaire, cette réhabilitation permet à tous les usagers que ce soit riverains, entreprises et clients des conditions d'utilisation nettement améliorées.



■ Les travaux du nouvel espace économique de Neuilly-en-Thelle sont terminés !

Financés par la Communauté de Communes Thelloise avec le soutien technique de Verdi et réalisés par Oise TP, les travaux d'aménagement d'une nouvelle zone d'activité de près d'un hectare, située dans la continuité des zones d'activités existantes, se sont achevés fin février.



La voie d'accès créée permet de desservir les différents lots. Ils sont au nombre de 4, de surface moyenne (626 à 3 160 m²), proposés à l'achat et dont la commercialisation est terminée. Ils permettront l'accueil d'entreprises avec des activités diverses.

L'objectif de la Communauté de Communes Thelloise sur cette zone est de favoriser le parcours résidentiel de ses entreprises, de permettre leur développement et la création d'emplois nouveaux.

Le coût total de l'opération d'aménagement est de 240 000 HT. La Communauté de Communes Thelloise bénéficie pour ce projet d'une subvention de l'Etat de 57 708,55 Euros au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

La demande des entreprises, tant issues de l'intercommunalité que des territoires limitrophes, pour l'acquisition de terrains ou de locaux, est forte.

Pour y répondre, la Communauté de Communes continue sa politique volontariste. C'est ainsi que d'autres terrains devraient être aménagés à moyen terme à Neuilly-en-Thelle et Noailles puis, à plus long terme, à Chambly.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à nous contacter
03 44 26 99 50

LE DOSSIER : Budget 2022

Résultat exercice 2021

Excédent de 3 321 486 € (rappel 2020 : 2 596 195 €).

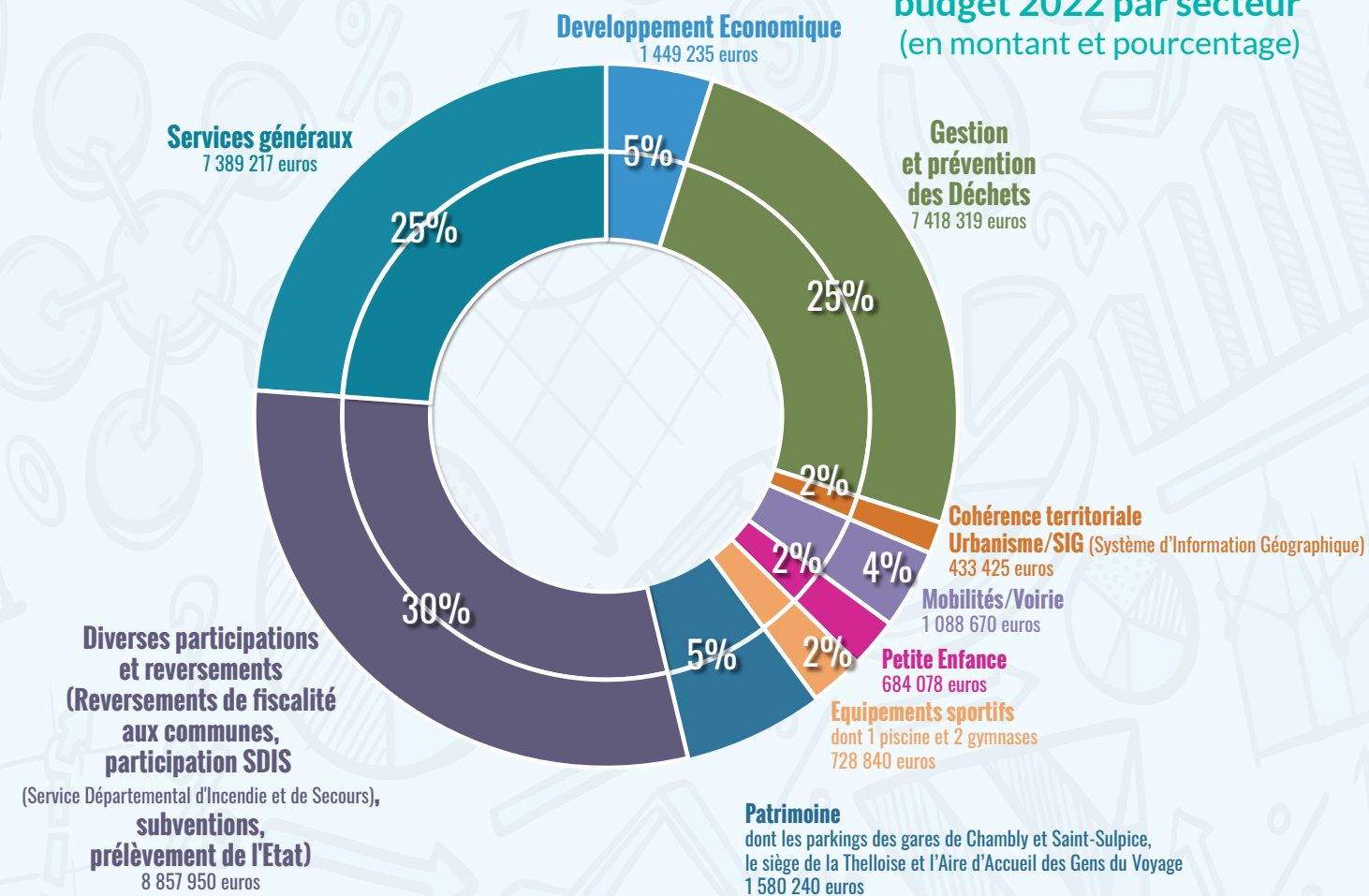
La maîtrise des dépenses de fonctionnement permet ainsi de maintenir un autofinancement important et nécessaire afin de réaliser les différents projets d'investissements.

Par ailleurs, pour chacun des projets, une aide est systématiquement demandée auprès des partenaires : Etat, Département, Région, CAF, etc....

Budget Fonctionnement : 24 689 428 €
+ Budget Investissement
(propositions nouvelles 2022 : 4 940 545 €
(dont dépenses d'équipement : 3 304 145 €)

Soit un budget total de 29 629 973 €.

■ Répartition des dépenses (investissement et fonctionnement) budget 2022 par secteur (en montant et pourcentage)



Taux de fiscalité

Pas d'augmentation des taux en 2022, soit :

- Taxe Foncière bâti **2,00 %**
- Taxe Foncière non bâti **2,48 %**
- Cotisation Foncière des Entreprises **25,32 %**
- TEOM **7 %**

Dette
211 € / habitant

(la moyenne de la strate est à 264 €/habitant)

Soutien aux associations sportives de niveau national

3 associations concernées : **35 000 €**



Dépenses d'équipement les plus importantes

- Travaux à la piscine Aquathelle : **72 000 €** hors subventions
- Remise aux normes des éclairages des gymnases de Noailles et de Ste Geneviève : **63 000 €**
- Travaux de voirie et modernisation de l'éclairage public sur les zones d'activité économique : **600 000 €**
- Réalisation de 3 voies douces : **635 000 €**
 - Ercuis- Neuilly
 - Bornel-Puiseux
 - Ste Geneviève-Laboissière en Thelle
- Installations de bornes à verre (aériennes et enterrées) : **280 000 €**
- Démarrage de la rénovation et de l'extension du siège de la Thelloise : **300 000 €**
- Installation de bornes de recharge électriques au siège de la Thelloise et acquisition de véhicules électriques en remplacement de véhicules existants : **58 000 €**



Gestion et valorisation des déchets



Coût par habitant en 2021 TTC (collecte + traitement)

TYPE DE DECHETS	COLLECTE	TRAITEMENT	TOTAL
Ordures Ménagères Résiduelles	25,93 €	26,74 €	52,68 €
Emballages et Papiers	17,28 €	0 €*	17,28 €
Encombrants	2,04 €	1,01 €	3,05 €
Déchets Végétaux	9,57 €	1,33 €	10,90 €
Verre	2,17 €	-0,49 €	1,68 €
Déchetterie			27,09 €

➔ **TOTAL DE DÉPENSES PAR HABITANT en 2021 : 112,68 €**

En orange : revente des matériaux
* pas de coût de traitement suite à la revente par le SMDO

Coût total (collecte + traitement uniquement) : 6 955 233,18 €
TEOM perçue : 3 250 100,00 €

➔ **PRISE EN CHARGE DU COÛT DU SERVICE PAR LA CCT PAR HABITANT en 2021 : 52,65 €**

Soit un reste à charge pour la CCT de 47%

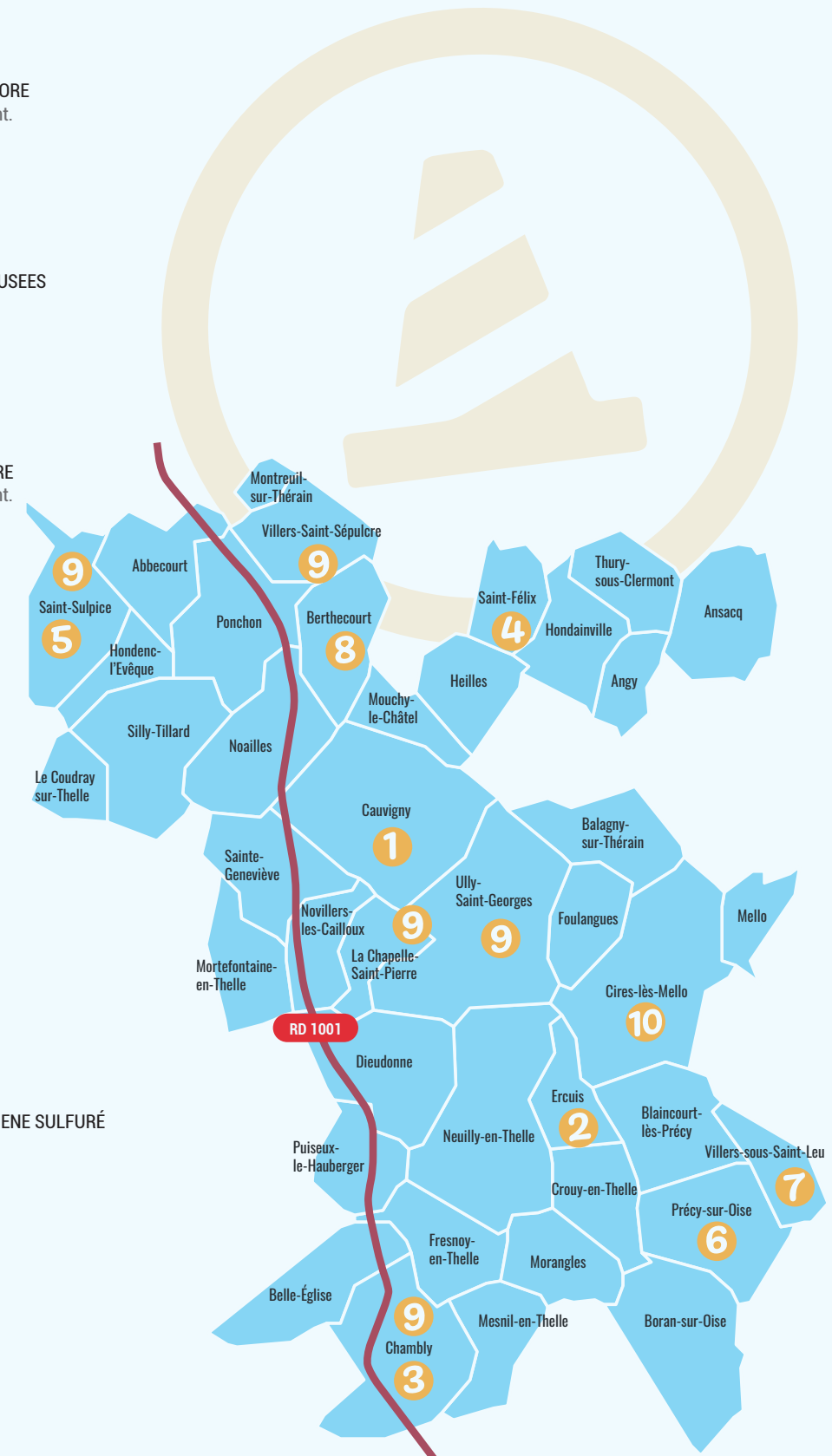
Budget Assainissement collectif

- Fonctionnement : **8 789 44 €**
- Investissement : **8 342 266 €**



Projets de travaux d'assainissement en 2022

- 1 CAUVIGNY**
MISE EN PLACE D'UN TRAITEMENT DU PHOSPHORE sur la station d'épuration et travaux d'équipement.
- 2 ERCUIS**
REHABILITATION DU POSTE DE REFOULEMENT rue du Puits du Val.
- 3 CHAMBLY**
TRAVAUX DE DEVOIEMENT DU RESEAU D'EAUX USEES rue Henri Becquerel.
- 4 SAINT-FÉLIX**
TRAVAUX DE RACCORDEMENT vers la station d'épuration de Hermes.
- 5 SAINT-SULPICE**
MISE EN PLACE DU TRAITEMENT DU PHOSPHORE sur la station d'épuration et travaux d'équipement.
- 6 PRÉCY-SUR-OISE**
TRAVAUX DE REHABILITATION DES RESEAUX D'EAUX USEES rue Gaston Watteau, rue des Briqueteries, sente Sorel, rue de la Tour du Moulin
- 7 VILLERS-SOUS-SAINT-LEU**
REHABILITATION DU POSTE DE REFOULEMENT rue des étangs.
- 8 BERTHECOURT**
TRAVAUX DE REPRISE D'OUVRAGES rue Curie-secteur rue Bertine.
- 9 VILLERS-SAINT-SÉPULCRE/ LACHAPPELLE-SAINT-PIERRE/ ULLY-SAINT-GEORGES/ CHAMBLY/SAINT-SULPICE**
MISE EN PLACE DE TRAITEMENTS DE L'HYDROGENE SULFURÉ sur les différents postes de refoulement et travaux d'équipement.
- 10 CIRES-LES-MELLO**
MISE EN PLACE DE TRAITEMENTS DE L'HYDROGENE SULFURÉ sur 5 postes de refoulement.



Budget GEMAPI

317 783 €



RAPPEL : La GEMAPI correspond à la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations.

La compétence a été transférée à 3 syndicats intercommunaux de rivières. La Thelloise leur reverse une partie de la taxe, une autre partie est consacrée au financement des classes d'eau scolaires ou élus.

Projet 2022

Les classes d'eau s'adressent à tous les publics, petits et grands, professionnels ou néophytes, regroupés par activité ou territoire. En milieu scolaire, elles concernent tous les niveaux scolaires, de la maternelle à l'université.

Budget SPANC

252 805 €



Le SPANC est un service public local chargé de :

- Conseiller et accompagner les particuliers dans la mise en place de leur installation d'assainissement non collectif
- Contrôler la conformité des installations d'assainissement non collectif

Ce service public est financé par une redevance.

Budget Transport à la Demande

1 238 179 € dont 470 000 €

pour la mise en place de nouvelles lignes



Budget des Zones d'Activité

- Aménagement des zones d'activité :
- Neuilly-en-Thelle : **101 000 €**
- Noailles : **237 000 €**

Fonds de développement communautaire

Dans une logique de construction et de cohésion communautaires, la Communauté de Communes a approuvé la création d'un Fonds de développement communautaire en septembre 2021.

La Thelloise confirme ainsi sa volonté de développer et de valoriser le territoire dans un esprit solidaire entre communes rurales et centres plus urbains. Ce fonds contribue à la réalisation de projets communaux structurants et ayant une vocation intercommunale dans les domaines de la culture, de la santé, du sport et de la sécurité.

Dans le cadre d'un appel à projets ouvert du 1^{er} novembre au 31 décembre 2021 lancé auprès des communes du territoire, 5 projets ont été retenus pour l'année 2022 par le Conseil Communautaire du 24 mars pour un montant total financé de **375 606 euros**.

	Projet	Montant des travaux (HT)	Fonds de développement communautaire 2022 alloué
DIEUDONNE	Eclairage du terrain de football	14 004 €	7 103,00 €
BORAN-SUR-OISE	Création d'une maison de santé	320 000 €	50 000,00 €
LACHAPPE-SAINTE-PIERRE	Rénovation de courts de tennis	26 084,72 €	3 912,71 €
NOAILLES	Création d'un terrain de football à 5	243 800,18 €	34 590,14 €
CHAMBLY	Construction d'une halle sportive	14 744 105,10 €	280 000,15 € (versés en 2 fois)



Aire d'accueil des Gens du Voyage



Rencontre avec Sophie LETELLIER, gestionnaire du site

Quelle tâches/missions effectuez-vous au quotidien pour les occupants et pour l'aire d'accueil ?

J'assure la gestion administrative du site, gère les entrées et sorties des familles sur l'aire d'accueil, le suivi des séjours. Je transmets et remplis les documents administratifs et m'occupe aussi de la gestion comptable comme les facturations et encaissements des droits de places, fluides et dépôts de garantie.

Je veille au respect du règlement intérieur et de la propreté de l'aire. Je préviens et gère les éventuels conflits et assure parfois un relai social (je dirige les familles vers le CCAS, CAF ou la sécurité sociale).

J'effectue des rapports réguliers auprès de la collectivité.

Qu'est-ce qui vous plaît dans ces activités ?

Ce qui me plaît c'est d'être au contact des usagers et d'avoir un échange quotidien avec les familles.

Que pensez-vous des conditions d'accueil de l'Aire ?

Je la trouve agréable car nous avons la chance de disposer de verdure qui entoure et sépare les emplacements. Un local gestionnaire (bureau) me permet de travailler et d'accueillir les familles dans de bonnes conditions.

Quel est votre parcours ?

Avant d'être gestionnaire, j'ai intégré la Police Nationale sur Paris et par la suite travaillé en tant que secrétaire dans une association à caractère social, une Mission Locale.

Mobilité



Bornes de recharge électrique

Afin de développer la mobilité propre sur le territoire de l'Oise, le SE60 a mis en place depuis 2017 un service public de recharge pour véhicules électriques appelé Mouv'Oise, réseau qui compte 119 bornes (environ tous les 20 km).

Sur le territoire de la Communauté de Communes, 12 bornes sont implantées et chaque année, la Thelloise contribue financièrement à leur maintenance. L'entretien, l'assistance téléphonique et la localisation sont disponibles sur application mobile.

TARIFS MOUV'OISE

Abonné	Non-Abonné
0,5 centime d'€ / minute + 0,13 € / kWh	1 centime d'€ / minute + 0,16 € / kWh
Stationnement entre 23h et 6h : facturation plafonnée à 6 €	Stationnement entre 23h et 6h : facturation plafonnée à 9 €



Lieux d'implantation : Boran, Chambly (rue Joly, Rue Renoir et Place Charles De Gaulle), Cirès les Mello, Mesnil en Thelle, Neuilly en Thelle, Noailles, Précly sur Oise, Ste Geneviève, St Sulpice, Villers sous st Leu.

Depuis le 1^{er} février 2022 : Les nouvelles modalités de facturation prennent en compte l'énergie délivrée selon le modèle de véhicule électrique et le temps de connexion.

Pour toute demande de badge, n'hésitez pas à vous rapprocher du service Mouv'Oise au 03 10 00 24 23 (24h/24 et 7j/7) ou rendez-vous sur le site mouvoise.fr pour plus de renseignements.

NOUVEAU

La Communauté de communes s'engage pour créer de nouvelles liaisons douces sur le territoire

Depuis avril 2021, la Communauté de communes peut créer et aménager des voies douces de voies sur son territoire, en partenariat avec le département, les intercommunalités limitrophes et les communes.

Bientôt une nouvelle liaison douce entre Ercuis et Neuilly-en-Thelle

La Communauté de communes Thelloise prévoit, en partenariat avec la commune d'Ercuis, de réaliser une liaison douce entre la sortie de la commune et l'entrée de la commune de Neuilly en Thelle.

Cette voie créera une liaison permettant de raccorder ce cheminement à la voie verte existante (ancienne voie ferrée).

Elle permettra d'apporter une meilleure desserte aux administrés vers Neuilly en Thelle et ainsi sécuriser leurs déplacements à pied et à vélo.

Démarrage estimatif des travaux : deuxième semestre 2022 pour une livraison avant la fin de l'année.

En projet également cette année, la création d'une liaison douce entre Puiseux le Haubergier et Bornel.

Ce projet est réalisé en partenariat avec la Communauté de communes des Sablons et les communes de Puiseux et Bornel. Cette voie permettra notamment aux collégiens habitant Puiseux de se rendre au collège de Bornel, à pied ou à vélo, en toute sécurité. Les travaux devraient démarrer à l'été 2022.



Un nouveau projet porté par la Communauté de communes Thelloise

La Communauté de communes Thelloise va réaliser une étude de faisabilité pour relier la commune de Sainte Geneviève « Petit Fercourt » à la commune de Laboissière en Thelle afin de créer une liaison sécurisée vers le collège Léonard de Vinci.

Le coût total étude + réalisation - déduction des subventions perçues sera répercuté aux différents partenaires (les deux communes et la Communauté de communes des Sablons) au prorata des mètres linéaires de voirie concernés.

Système d'information et d'alerte

Aidez-nous à vous protéger !

La Communauté de communes Thelloise a déployé sur ses communes un système d'information et d'alerte permettant de prévenir les habitants en temps réel et à l'échelle de la ville, d'une rue ou d'un quartier, en cas de survenance d'événements majeurs :

- Météo : tempêtes, inondations, orages, neige, verglas,
- Risques technologiques,
- Accidents de la route,
- Et de manière générale, tout événement mettant en cause la sécurité des personnes et des biens.

Ce dispositif permet également de communiquer sur les travaux de voirie : coupures d'eau, d'électricité dans un quartier, dans une rue ... C'est également un outil de prévention (rappel des consignes pour éviter les cambriolages) et de transmission d'informations importantes concernant la vie de la commune (réunion publique, ...).

Comment serez-vous alerté ?

L'alerte est déclenchée depuis la mairie et est diffusée via :

- un SMS sur les numéros de téléphones mobiles que vous aurez renseignés en vous inscrivant au service de télé-alerte,
- un message vocal sur les numéros de téléphones fixes ou mobiles que vous aurez renseignés ou qui se trouvent dans l'annuaire universel,
- par courriel sur l'adresse mail que vous aurez renseignée en vous inscrivant au service de télé-alerte.

Les SMS du service d'alerte porteront l'entête « MAIRIE »

Pour assurer une véritable efficacité à cet outil, votre participation est indispensable.



Comment vous inscrire ?

Les personnes souhaitant bénéficier de ce service doivent s'inscrire par le biais du formulaire d'inscription disponible sur le site de la Communauté de communes Thelloise (<https://www.thelloise.fr/votre-communaute-de-communes/tele-alerte#sp-main-body>) ou remplir un bulletin papier disponible en mairie. Cette inscription est gratuite et permanente ou temporaire.

Comment seront traitées vos données ?

Vos données personnelles sont confidentielles et ne seront utilisées que pour votre sécurité et dans le cadre de ce dispositif d'alerte, en application de la loi Informatique et Libertés et conformément au Règlement Général sur la Protection des Données.



Comment modifier vos coordonnées ou vous désinscrire ?

À partir du site de la CC Thelloise : vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent.

Il suffit de se connecter à votre espace personnel composé de :

- Votre identifiant : numéro de téléphone principal
- Votre mot de passe

Urbanisme



Eglise de Foulangues classée Monument Historique en 1906 - Crédit Photo : CC Thelloise

■ Instruction : les chiffres 2021

Au total, 1615 demandes d'autorisations d'urbanisme ont été traitées en 2021 par le service instructeur de la Thelloise.

• Certificat d'Urbanisme (Cub)	141
• Déclaration Préalable (DP)	965
• Permis de démolir	20
• Permis de construire	465
• Permis d'aménager	24

Pour rappel, pour les années 2016 à 2020, le nombre de dossiers s'est toujours situé entre 1260 et 1330 dossiers par an. C'est donc une hausse exceptionnelle de 25% qui a été absorbée par le service.

■ MONUMENTS HISTORIQUES : Qu'est-ce que cela implique pour vos travaux ?

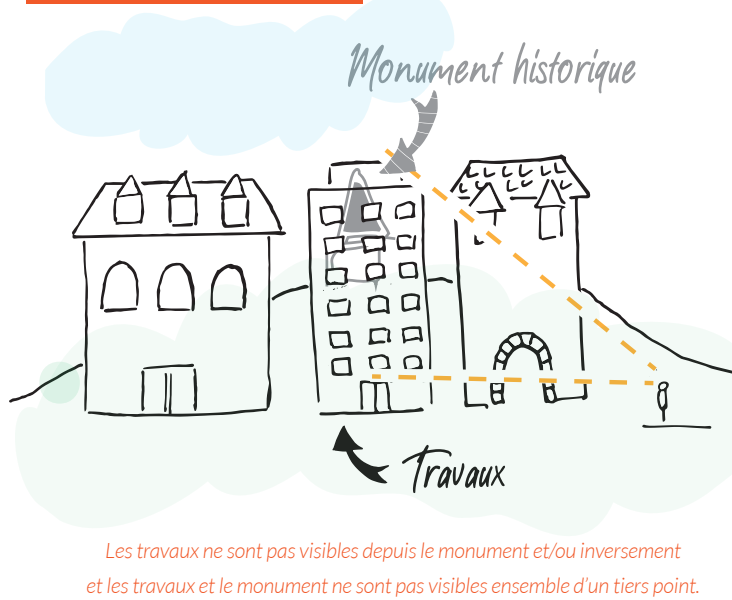
Si vous habitez dans le rayon de 500m d'un monument historique inscrit ou classé, lorsque vous déposez une demande d'autorisation d'urbanisme, un exemplaire de votre demande est transmis au Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine (SDAP) à Compiègne.

Votre projet fait l'objet d'une modification du délai d'instruction prévue par le code de l'urbanisme, qui vous est notifiée par votre commune. Par exemple, pour une déclaration préalable de travaux, le délai est porté à deux mois au lieu d'un, ce qui permet à l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) du SDAP d'émettre un avis sur le projet.

Comment comprendre un avis de l'ABF ? Il existe deux types d'avis de l'ABF :

Exemple	AVIS SIMPLE	OU	AVIS CONFORME	Exemple
	reçu au service le : 31/01/2022 servitudes liées au projet : Loi LCAP - rayons de 500 m hors champ de visibilité Château façade toiture entrée pigeonnier - Eglise		reçu au service le : 11/02/2022 servitudes liées au projet : Loi LCAP - abords de monuments historiques Château façade toiture entrée pigeonnier - Eglise	

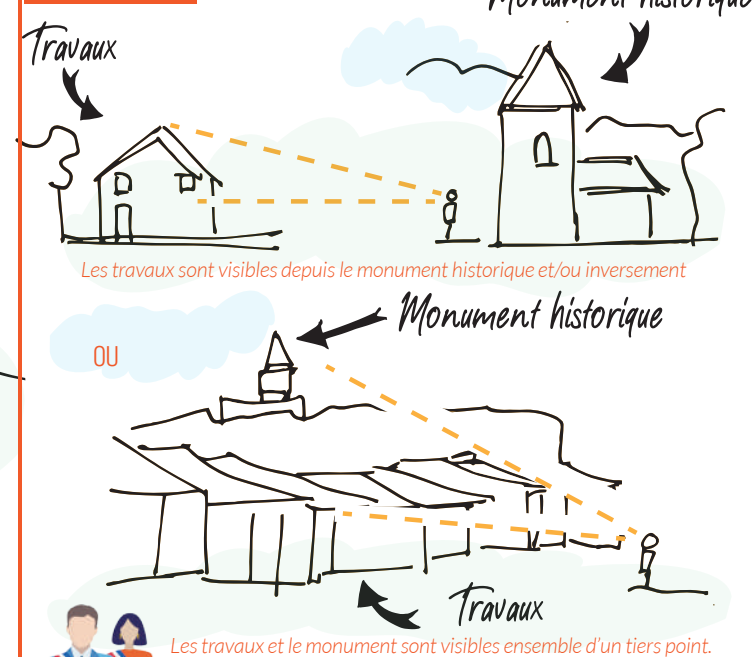
ABSENCE DE COVISIBILITÉ



Le Maire a le choix de suivre ou non l'avis de l'ABF

L'avis de l'ABF est une réponse à une consultation obligatoire, ce n'est pas la décision finale sur votre dossier. Si vous êtes destinataire d'un avis ABF, cela signifie qu'il s'agit d'un avis conforme défavorable, incomplet, ou favorable avec prescriptions, et que vous êtes situé dans le champ de visibilité du monument historique. La réception d'un avis favorable de l'ABF ne vous autorise pas à commencer vos travaux. Dans tous les cas, vous devez attendre la décision de la commune, signée par le Maire, qui vous sera notifiée et vous donnera ou non le droit d'effectuer vos travaux.

COVISIBILITÉ



Le Maire est obligé de suivre strictement l'avis de l'ABF. Ce n'est pas parce que l'avis de l'ABF est favorable que votre autorisation sera délivrée, un autre motif peut en effet s'opposer à sa délivrance (absence de réseaux, non-respect du PLU etc.)

Patrimoine naturel



Espèce : Damier de la Succise

■ Un patrimoine naturel remarquable aux portes de notre territoire !

De par son histoire, le territoire de la Communauté de communes Thelloise regorge de joyaux architecturaux et culturels du patrimoine français, tels que le château de Chambly ou de Cires-lès-Mello mais saviez-vous qu'il possède également des trésors de biodiversité ?

Parmi ces écrins de nature où il fait bon se promener, 4 espaces naturels délimités aux quatre coins de notre territoire sont aujourd'hui reconnus pour leur intérêt écologique au niveau de l'Union Européenne. Ces sites sont appelés zones Natura 2000.

Trois sites Natura 2000 dédiés à la préservation des habitats naturels, de la flore et de la faune

- Le site Natura 2000 de la « **Cuesta du Bray** », qui s'étend de Saint-Pierre-ès-Champs à Silly-Tillard (774 hectares).
- Le site Natura 2000 du « **Massif forestier de Hez-Froidmont et Mont César** » qui englobe la forêt domaniale de Hez-Froidmont et la colline du Mont-César à Bailleul-sur-Thérain (851 ha).
- Le site Natura 2000 des « **Coteaux de l'Oise autour de Creil** » qui se concentre sur trois communes de l'Oise : Saint-Maximin, Creil et Verneuil-en-Halatte (102 ha).

Particularités de ces sites :

- Pentes abruptes, sols pauvres, pratiques agropastorales ancestrales sont à l'origine d'une diversité de milieux originaux et remarquables tels que les pelouses sèches à orchidées, les forêts à jacinthe, les forêts de ravin ou les éboulis rocheux,
- Présence d'espèces en danger de disparition, qu'il est essentiel de préserver comme le Lucane cerf-volant (insecte du bois mort), le Grand murin (chauve-souris) ou encore le Damier de la Succise (Papillon).



Espèce : Murin de Bechstein
Licence : Attribution-NonCommercial NoDerivs 2.0 Generic (CC BY-NC-ND 2.0)

Un site Natura 2000 dédié à la préservation des oiseaux. Le dernier site Natura 2000 « **Forêts picardes : massif des trois forêts et bois du Roi** » est dédié à la préservation des oiseaux (13 615 hectares).

Cette immense étendue de milieux forestiers et humides permet ainsi à des oiseaux extrêmement rares et menacés d'y effectuer tout ou partie de leur cycle de vie comme le Blongios nain, l'Engoulevent d'Europe, le Pic noir ou le Martin-pêcheur d'Europe. Ces zones forment un réseau d'échange sur le territoire et au-delà ! Ainsi, si vous vous rendez en forêt de Hez-Froidmont ne soyez pas étonnés d'y rencontrer le Pic noir ou le Martin-Pêcheur.



Espèce : blongios

Le site Natura 2000 « **Forêts picardes** » abrite également de nombreuses chauves-souris menacées comme le Grand murin ou le Murin de Bechstein.

Pour préserver au mieux ces espaces naturels, chaque année, des actions sont mises en œuvre afin de restaurer, entretenir et préserver les habitats et les espèces.

Dans le cadre du dispositif Natura 2000, il est ainsi possible pour les propriétaires privés ou ayants-droits de s'impliquer dans la préservation de leur patrimoine au travers d'un Contrat Natura 2000, les travaux ainsi mis en place sont indemnisés à hauteur de 100% par l'Etat et l'UE.

Pour les amoureux de la nature qui souhaiteraient découvrir ces espaces naturels, plusieurs parcours de randonnées ou de VTT parcourent ces lieux :

- Le sentier forestier de Froidmont au départ de Saint-Félix et des deux chênes (20 km)
- Le sentier de « Boran-sur-Oise à Royaumont » (5km) où « En compagnie de la Reine Hortense » (5km) au départ d'Asnières-sur-Oise pour prendre le temps de découvrir les oiseaux du site Natura 2000 « Forêts picardes : massif des trois forêts et bois du Roi »
- Le sentier des Larris d'Auteuil (5 km) où vous longerez la Cuesta du Bray à la découverte des pelouses calcaires et de ses orchidées.

Retrouvez les informations :

<https://www.oisetourisme.com>

ou sur le site des randonnées des Parcs naturels :

<https://rando.pnr-idf.fr>



Espèce : martin-pêcheur

Attention : il s'agit d'espaces naturels rares et fragiles, nous vous demandons de bien rester sur les sentiers, de ne pas jeter vos déchets et de ne pas cueillir les fleurs qui peuvent être protégées.

PASS THELLE BUS

NOUVEAUTÉ 2022

Nouvelle commune sur le
réseau Pass Thelle Bus !
ANSACQ



TRANSPORT A LA DEMANDE



Service GARES

LIGNE RÉGULIÈRE ERCAIS - PERSAN

Du lundi au vendredi ou samedi*
de 6h à 9h et de 18h à 20h

* suivant les dessertes



Service BOURGS CENTRE

Du lundi au vendredi ou samedi*
de 8h à 12h30 et de 13h30 à 18h30

* suivant les dessertes

La liberté de se déplacer

oise MOBILITÉ
Simplifiez vos déplacements
oise-mobilite.fr
0970 150 150

Thelloise
Communauté de communes

CFTM
TRANSPORT
& MOBILITÉ

www.passthellebus.com